

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1748

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins,  
Auditorium orchestre National de Lyon et la société mytoc.fr

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2015/1748 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/THEATRE DES CELESTINS, AUDITORIUM ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA SOCIETE MYTOC.FR (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société TOC Culture est une société par actions simplifiées d'édition qui a mis en place une plateforme de service WEB, dont l'objectif est de faciliter l'accès à la culture par une information de qualité associée à des services, organisée en trois espaces :

- d'information du public sur toute l'actualité culturelle avec des vidéos, des articles, un agenda et des blogs thématiques ;
- de vente de billets, voyages, emploi-culture, aide aux publics empêchés (jeune public, seniors, personnes à mobilité réduite) ...
- d'organisation d'événements, de débats, rencontres, premières, expos....

Mytoc.fr propose à son public une carte communautaire intitulée ZAP TOC donnant droit pour 49 € à six spectacles à Lyon et sa région dans toutes les disciplines, un abonnement à la revue numérique et à la newsletter, et des services (transport, garde d'enfants, accompagnement de seniors...), des invitations à des avant-premières... Mytoc.fr a pour objectif de fédérer la communauté culturelle sur un territoire : la Région Rhône-Alpes et ses grands pôles urbains notamment Lyon et sa Métropole, en s'appuyant sur cette communauté (praticiens et acteurs de la culture) pour développer de nouveaux publics notamment au sein des entreprises et en direction des populations empêchées (seniors, handicapés, jeunes enfants...).

Dans l'objectif de proposer à son public une offre attractive et dense, et de contribuer à l'essor de la culture au travers de la qualité des spectacles et de la teneur de la programmation, Mytoc.fr a contacté la Ville de Lyon, notamment le Théâtre des Célestins et l'Auditorium – Orchestre National de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite être présente dans ce nouveau dispositif, afin d'élargir son public et améliorer sa visibilité.

Un parrainage a donc été conclu entre les deux parties selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
TOC CULTURE	<p><b>Théâtre des Célestins :</b></p> <p>20 revues papiers, valorisés à 24,49 € HT (25 € TTC) l'unité sur les trois prochaines publications                      Valorisation: 1469,15 € HT (1 500 euros TTC)                      149 suppléments thématiques valorisés à 1,96 € HT (2 € TTC) l'unité sur les deux prochaines publications                      Valorisation: 583,74 € HT (596 € TTC)</p> <p><b>Auditorium Orchestre National de Lyon :</b></p> <p>1086 abonnements e-revue, valorisés à 3,92 € HT (4 € TTC) l'unité                      Valorisation: 4254,65 € HT (4 344 € TTC)</p> <p><b>Valorisation totale : 6307,54 euros HT (6440 € TTC)</b></p>	<p><b>Théâtre des Célestins :</b></p> <p>- 66 invitations réparties sur 5 spectacles de sa saison                      Valorisation : 2052,89 € HT (2096 euros TTC)</p> <p><b>Auditorium Orchestre National de Lyon:</b></p> <p>- 114 invitations réparties sur 7 spectacles de sa saison                      Valorisation : 4254,65 € HT (4 344 euros TTC)</p> <p><b>Valorisation totale : 6307,54 euros HT (6440 € TTC)</b></p>

Les invitations proposées par la Ville de Lyon dans le cadre de ce parrainage sont destinées aux adhérents de la carte ZAP TOC mais ne pourront en aucun cas faire partie des six spectacles auxquels l'adhésion à la carte donne droit. Ces invitations seront délivrées à titre gratuit aux adhérents de la carte ZAP TOC dans le cadre des invitations proposées chaque mois.

De plus, dans le cadre du parrainage, le parrain s'engage à offrir aux publics des institutions culturelles :

- une réduction de 20 % pour tout abonnement à la version papier de la revue TOC ;
- un abonnement à la newsletter mensuelle de TOC « sélection spectacles » ;
- une réduction de 20 % sur la carte ZAP TOC, l'abonnement communautaire de TOC ;
- des publications à volonté sur l'espace culture-job de demandes d'emplois ;
- une invitation à tous les évènements organisés par TOC.

Dans le cadre du parrainage, le parrain s'engage à offrir à chaque institution culturelle :

- la création d'une page partenaire avec une tribune trimestrielle de libre expression sur la plateforme mytoc.fr ;

- une présence permanente du programme des spectacles dans l'agenda de TOC ;
- des publications à volonté sur l'espace culture-job d'offres d'emplois ;
- quatre "push", par an, pour mettre en avant un spectacle sur mytoc.fr : annonce dans la newsletter, vidéo... ;
- un abonnement gratuit d'un an, soit quatre numéros, à la version numérique de la revue TOC pour tous les collaborateurs de l'institution culturelle ;
- un abonnement à la newsletter mensuelle de TOC pour tous les collaborateurs de l'institution culturelle.

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le Théâtre des Célestins, l'Auditorium – ONL et TOC CULTURE est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6238.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN